

« Pourquoi ne pas la supprimer »

René Dosière, député socialiste de l'Aisne depuis 1988

Ce spécialiste de la gestion des finances publiques vient de publier « l'Etat au régime » (Ed. Seuil). Il porte un regard très sévère sur la réserve.

Vous venez pour la première fois de recueillir des chiffres sur la réserve parlementaire.

Avez-vous eu des surprises ?

RENÉ DOSIÈRE. Oui. Je savais le système inégalitaire... mais pas à ce point ! D'un département à l'autre, les sommes consacrées à la réserve par parlementaire varient d'un à... dix ! Certains départements, comme la Haute-Savoie, ont perçu près de 500 000 € par parlementaire, tandis que la Seine-Saint-Denis, qui, je pense, n'a pas moins de besoins..., fait figure de zone délaissée.

“L'opacité qui règne toujours sur les montants [...] reste problématique”

Les différences tiennent-elles aussi à la couleur politique ?

C'est net ! Clairement, le parti qui était au pouvoir en 2010 — en l'occurrence la droite — a eu un « droit de tirage » bien supérieur à l'opposition. Selon mes calculs, 55 % des départements estampillés à droite étaient très fortement dotés en réserve parlementaire. Longtemps, les députés socialistes comme moi ont eu droit à 30 000 € par an, contre 150 000 € pour les élus de la majorité. Cela étant, tout ne se résume pas à un clivage droite-gauche...

C'est-à-dire ?

Historiquement, certains députés et sénateurs ne savaient même pas que la réserve existait, tandis qu'une poignée d'entre eux, ceux qui tenaient les



René Dosière. (MAXPPP/Christophe Morin.)

cordons de la Bourse, s'attribuaient chaque année deux, trois, voire pour certains 4 M€ ! En fait, les cinq départements les mieux lotis sont ceux dont l'un des élus était soit président de l'Assemblée, soit président de la commission des Finances, soit rapporteur spécial du budget. Les grands gagnants de l'opacité qui entoure la réserve, ce sont eux.

Au Sénat, une remise à plat a été lancée en 2011. Désormais, chacun touche environ 160 000 € par an, président inclus. Et à l'Assemblée ?

Les progrès sont plus minimes. Certes, une somme théorique est désormais définie par député (environ 130 000 €), mais l'argent va aux groupes politiques, qui répartissent les sommes comme ils l'entendent. Certains groupes jouent le jeu, d'autres moins. Il reste que les trois personnages clés, le président de l'Assemblée (NDLR : Claude Bartolone), celui de la commission des Finances (NDLR :

Gilles Carrez) et le rapporteur spécial du budget (NDLR : Christian Eckert) continuent de percevoir des sommes très importantes de l'ordre de 1 million d'euros en 2012. Ceci ne me choque pas car cela compense le temps qu'ils ne peuvent pas passer dans leur circonscription. En revanche, l'opacité qui règne toujours sur les montants dont ils bénéficient reste problématique.

“Cet argent serait mieux utilisé autrement”

Faut-il supprimer la réserve parlementaire ?

Je le pensais déjà, mais au vu des chiffres que je viens de récolter auprès du ministère de l'Intérieur, ma conviction est faite : pourquoi ne pas la supprimer ? Même si les sommes distribuées au titre de la réserve peuvent paraître importantes pour certains élus, elles ne représentent en moyenne que 1,80 € par habitant. Autant dire que, sur le terrain, elles ne changent pas la vie de nos concitoyens. Surtout, aucun critère objectif ne justifie les inégalités actuelles entre parlementaires ou départements. Cet argent serait mieux utilisé autrement.

Propos recueillis par O.P.

■ **Sollicité hier, Gilles Carrez** confirme bien disposer de 1 M€ en 2012 (lire page 3). Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, dément pour sa part catégoriquement : il n'a « rien touché en 2012, la réserve ayant été consommée par nos prédécesseurs », explique son entourage. Enfin, Christian Eckert conteste « formellement » les chiffres de René Dosière. Il affirme avoir disposé de « 60 000 € » en tant que simple député en 2012.